



**Demander de l'aide pour
financer tes études**

c'est juste normal



**ALLOCATIONS
D'ÉTUDES**

www.allocations-etudes.cfwb.be

Pour qui ?

L'allocation d'études, ou bourse d'études, est une aide financière qui peut t'être octroyée si tu es **un élève de l'enseignement secondaire** ou **un étudiant du supérieur**.

Quelles sont les conditions ?

Pour bénéficier d'une allocation d'études, différentes conditions sont prises en compte, liées notamment **aux revenus du ménage et au nombre de personnes à charge**.

Ta situation financière ou personnelle, ou celle de tes parents a récemment changé (perte d'emploi, mise à la pension, naissance, adoption, divorce, décès, maladie ...) ? Tu as peut-être désormais droit à une allocation d'études.

Comment introduire ta demande ?

Chaque année, **à partir de début juillet et jusqu'au 31 octobre**, tu peux introduire une demande via notre site internet.

Deux possibilités s'offrent à toi sur www.allocations-etudes.cfwb.be

Le formulaire électronique à compléter en ligne, qui permet une démarche simplifiée, sécurisée et sans frais.

ou

Le formulaire papier (PDF) à télécharger et à imprimer, puis à compléter et à renvoyer obligatoirement par courrier postal recommandé.

**Centre d'appel
des allocations d'études**

Numéro vert – Gratuit

0800 11 869

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

**Plus d'informations
sur les autres types d'aides disponibles
sur aides-etudes.be**

Les informations reprises dans cette brochure sont susceptibles de changements.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère – www.fw-b.be
Administration générale de l'Enseignement – Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique – Service général de l'Enseignement tout au long de la vie – Direction des Allocations d'Études – www.enseignement.be

Éditeur responsable : Quentin David, Administrateur général a.s., Avenue du Port 16 – 1080 Bruxelles – Août 2022